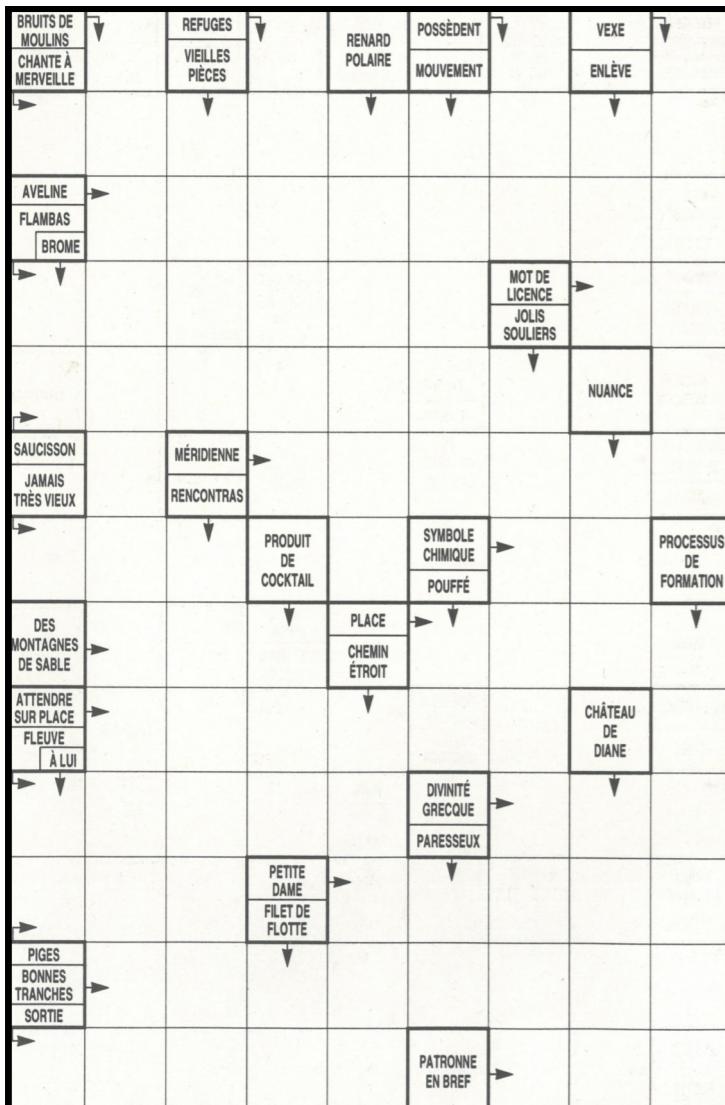
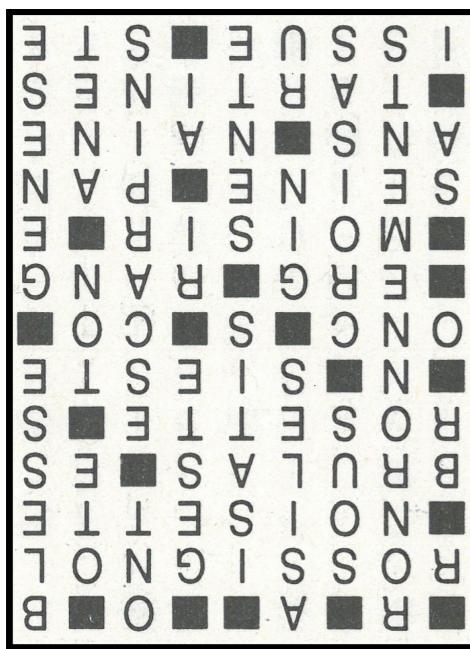


## Les mots fléchés



Solution



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DE L'OULE

Le village  
05150 BRUIS

Tél : 04 92 66 04 21 fax : 04 92 48 53 25  
Email: ccvopat@orange.fr  
Ou : ccvcathy@wanadoo.fr

**Nos heures d'ouverture au public :**  
Les lundis et jeudis : de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

### Bibliothèque intercommunale :

Ouverte au public :

Le mercredi,  
de 9 h à 11 h 30  
Et le jeudi,  
De 9 h à 11 h 30  
et de 14 h 30 à 16 h 30

Tél : 04 92 66 04 21  
Fax: 04 92 48 53 25

Dépôt légal : 98009  
Imprimé Par Nos Soins

Rédactrice : Cathy Roumieu

Année 2013—Numéro 93

Novembre — décembre



## L' édito

En cette fin d'année je voudrais, en mon nom et au nom de tous les conseillers communautaires vous souhaiter à vous - même ainsi qu'à vos proches une bonne et heureuse année, et ce, malgré un contexte économique toujours des plus incertains.

En effet, l'année 2014 s'annonce critique pour les collectivités locales, lesquelles verront leurs dotations d'Etat sérieusement diminuées, alors que dans le même temps il leur est demandé d'assumer de plus en plus de responsabilités assorties des compétences nécessaires. Aussi, dans ce contexte difficile, en tant qu'élus nous nous devons de défendre plus que jamais nos territoires par une vigilance constante à un moment où la ruralité est chaque jour un peu plus menacée. Mais c'est à chacun d'entre nous aussi, de faire face en cultivant des valeurs essentielles comme le civisme ou encore l'entre aide qui, fort heureusement n'ont pas encore déserté nos villages, et qui, on le sait s'exprime d'autant plus dans les périodes de crise. "Crise" ou devrait - on dire : "société en mutation" ? pour reprendre la formule du biologiste et humaniste Albert Jacquart qui nous a quittés cette année. Car crise sous-entend qu'après celle-ci, la société retrouvera l'opulence qu'elle a connue précédemment, chose qui, aujourd'hui paraît assez utopique. Mais nous devons garder l'espoir pour les générations à venir.

Je vous laisse méditer sur cette question essentielle et je vous réitere nos vœux de bonne et heureuse année et surtout une bonne santé pour 2014.

Eveline Aubert, au nom des conseillers communautaires



A voir ces jours-ci : la place de Sainte-Marie illuminée.



Cette année encore c'est à des conseillers municipaux ou à des anciens membres du CACT que nous devons cette magnifique crèche installée dans la salle polyvalente de Montmorin. Les figurines en carton ont été créées par Valérie Endignous.

# Au Fil de l'Oule

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DE L' OULE

### Sommaire :

- P. 1 : l'éditorial
- P. 2 à 4 : les orientations de la CCVO
- P. 5 : retour sur la fête d'Halloween
- P. 6 à 8 : un patrimoine oublié sera bientôt restauré dans l'église de Montmorin
- P. 9 : le 11 novembre dans la vallée
- P. 10 : la bibliothèque de Bruis, toujours "à la page"
- P. 11 et supplément : le carnet de l'Oule
- P. 12 : mots croisés

# Les orientations de la CCVO

## Ouvrons la parenthèse :

Suite à la délibération en date du 17 octobre par laquelle les conseillers communautaires décidaient d'abandonner la procédure de DUP (qui avait été engagée en vue de la création d'une déchetterie sur notre territoire), vous avez été nombreux à demander des précisions quant aux raisons qui ont motivé cette décision.

Les conseillers rappellent donc que comme cela est mentionné dans cette délibération et selon l'étape de la procédure (voir n° 92), une fois le prix de la parcelle annoncé par la juge d'expropriation, il aurait été impossible de faire marche arrière, l'achat de la parcelle par la CCVO aurait été immédiatement actée, ce qui aurait eu des conséquences irréversibles sur le territoire en terme de prix du foncier non Bâti.

En effet, il y a tout lieu de penser que ce montant aurait été exagérément élevé car à mi chemin entre le montant demandé par les propriétaires et celui annoncé par les Domaines.

Par leur décision les élus ont simplement marqué leur volonté de ne pas laisser à d'autres la main mise sur leur territoire, au détriment des personnes qui y gagnent leur vie au quotidien. Ils regrettent une fois de plus le fonctionnement d'un tel système qui, d'une part coûte cher à la société ( cf les sommes forcément élevées que doivent représenter le "transport sur le lieux" - pour reprendre les termes juridiques appropriés - de plusieurs personnes à cette occasion, à savoir : les parties en présence, la juge d'expropriation venue de Marseille, la greffière - idem - et l'agent de la Direction Générale des Finances Publiques) et qui, dans les faits, tend à freiner le développement des territoires ruraux.

## Conseil Communautaire du 10 décembre 2013 (résumé des délibérations)

### Convention relative à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du Buëch (OPAH)

Le Président rappelle la délibération du 6 mai 2013 par laquelle la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oule s'engageait dans l'étude préalable à une OPAH sur le territoire du Buëch-Dévoluy (portée et entièrement financée par le Conseil Général des Hautes Alpes, l'ANAH et la Région PACA). Pour ce faire, un bureau d'étude a été désigné : le Calhaura Pact'Arim. En appui à ce bureau d'étude, le Conseil Général a souhaité, dans le cadre d'une convention, formaliser l'intervention d'un chargé d'animation qui fera le lien entre le bureau d'étude, le Con-

seil Général et les collectivités du Buëch. Son rôle consistera en :

\* la collecte des documents d'enquête,

\* l'organisation matérielle des réunions de comité de pilotage et comités techniques,

\* des visites de terrain et travail sur le site.

Cette fonction sera confiée à un personnel de la Communauté de Communes de la vallée de l'Oule qui mettra à disposition du Conseil général un agent durant la période de cette étude, soit une année. A cette fin, le Conseil général octroie à la Communauté de Communes une subvention de 20 000 € pour l'exécution de la mission faisant l'objet de ladite

convention.

Après en avoir délibéré, les conseillers autorisent le Président à signer la convention pré citée, à signer tous actes et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A noter que le **vidéobus** sera de passage à la bibliothèque de Bruis le :

**15 janvier 2014 à 10 h**

A cette occasion il nous est demandé de rendre les titres suivants :

- \* "Je l'aimais"
- \* "Chicago"
- \* "Le refuge"
- \* "Harry Potter et la coupe de feu"

**Cathy remercie les personnes qui auraient emprunté ces titres de bien vouloir les rapporter avant cette date.**



## Le carnet de l'Oule



Organisée par la bibliothèque, la soirée "jazz et cinéma" a eu lieu le mardi 3 décembre à Bruis.

Les quelques courageuses personnes qui ont bravé le froid pour y participer n'ont pas été déçues. Le film programmé (la loi sur les droits d'auteur nous interdit ici d'en donner le titre) faisait partie de la valise à thème proposée par la BDP et qui comprend de nombreux film documentaires, fictions, livres, albums avec le jazz en dénominateur commun. D'autres soirées - toujours gratuites - seront programmées dès 2014.



Nous avons une pensée pour **Yvette Sylvestre** de Bruis qui est actuellement hospitalisée et n'a donc pas pu assister au goûter de Noël, ayant fait une chute à son domicile peu de temps avant. Nous lui souhaitons beaucoup de courage et un prompt rétablissement.

## En projet : un atelier "gourmandises et petit bricolage" à la bibliothèque

A l'approche de Noël, pour un anniversaire, ... quoi de plus précieux et de plus agréable que de confectionner soi-même les confiseries que l'on souhaite offrir, le tout dans un emballage également fait main ! Passionnée par la pâtisserie, férue de travaux manuels, Nadine Parcy a environ une idée par seconde et aimerait partager son savoir faire dans ces domaines. Elle propose d'animer un atelier intergénérationnel à la bibliothèque de Bruis, le mercredi après-midi à raison d'un mercredi sur 3, ceci en toute convivialité. Les personnes intéressées sont très vivement invitées à participer à une réunion au cours de laquelle Nadine nous présentera les activités qu'elle souhaite mettre en place et le principe sur lequel se basera le fonctionnement de l'atelier.

**Cette réunion informelle se tiendra : le mercredi 8 janvier 2014 à 15 h à la bibliothèque.**

## Vos petites Annonces

(diffusion gratuite, s'adresser à la rédaction au 04 92 66 04 21 ou ccvocathy@wanadoo.fr)

# Bibliothèque

## Initiation à l'utilisation de supports de lecture numérique : tablettes numériques et liseuses s'invitent à la bibliothèque

Le mercredi 20 novembre avait lieu à la bibliothèque intercommunale de la Vallée de l'Oule une journée consacrée à la découverte des supports de lecture numérique. Parce qu'elle répond à certains critères de qualité (heures d'ouverture, formation du personnel, budget d'animation, ...) la bibliothèque de Bruis s'est trouvée en effet faire partie des 37 bibliothèques retenues sur le Département pour bénéficier de ce dispositif expérimental.

Dans la matinée, une formation à l'utilisation de ces supports était plus particulièrement destinée aux bibliothécaires du secteur qui sont venues au nombre de 3 de Ribeyret, Moydans et la Motte Chalancon pour en bénéficier. Cette prestation était assurée par l'intervenante Florence Reynier, mandatée par la BDP 05 et le Conseil Général. Sera-t-il pertinent à terme d'équiper les bibliothèques d'un tel matériel, tel était la question que les responsables de relais étaient amenées à se poser à l'issue de cette initiation très complète et passionnante.

En suivant, l'après-midi était réservé au tout public. Une petite dizaine de lecteurs ont répondu à l'invitation et ont, par intérêt réel ou simple curiosité, pu découvrir les innombrables possibilités qu'offrent ces nouveaux supports de lecture. Il a surtout été démontré que les tablettes et liseuses s'avèrent être des outils complémentaires aux supports traditionnels, bien loin de détrôner le livre papier auquel la majorité des lecteurs restent très attachés.

Parmi les atouts de la liseuse, la fonction qui permet de sélectionner la taille de texte de son choix ouvre réellement de nouveaux horizons aux personnes ayant des problèmes de vue. La possibilité d'accéder immédiatement à la définition d'un mot simplement en le sélectionnant sur l'écran est également fort appréciable. Autre aspect pratique à ne pas négliger : le gain de place réalisé, notamment pour les personnes qui voyagent ou qui manquent de place pour le stockage des livres. La tablette numérique a encore d'autres avantages tous plus séduisants les uns que les autres.

A l'heure où ces supports de lecture sont appelés à figurer parmi les documents proposés dans les bibliothèques, quelques problèmes risquent cependant d'émerger, notamment pour tout ce qui a trait aux droits d'auteur puisqu'à ce niveau-là c'est encore le vide juridique qui subsiste.

Au-delà des aspects purement techniques de téléchargement, comment seront financés ces nouveaux supports et leur contenu ? Voilà encore un volet qui fait question. Aidées par la BDP, les bibliothécaires ont encore un peu de terrain à débroussailler avant d'y voir plus clair.



# Les orientations de la CCVO

## Conseil Communautaire du 10 décembre 2013 (suite)

### SPANC : modification statutaire

Vu l'article n°5211-20DU CGCT portant sur la procédure de modification statutaire,

le Président expose, que la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oule, dans le cadre de ses missions de « Service Public d'Assainissement Non Collectif » se voit confier des missions supplémentaires, autres que celles de contrôle et qu'il convient donc de modifier **l'article I** du Bloc des Compétences optionnelles comme suit :

#### « Gestion et fonctionnement du SPANC »

De plus, il précise qu'il appartient aux communes membres de délibérer sur cette modification statutaire, dans les trois mois à compter de la notification de la présente, à défaut, leur avis sera réputé favorable.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide de faire procéder à la modification des statuts comme exposé ci-avant.



## Convention entre la CCVO et la Commune de Ribeyret pour prêt de DVD

Le Président expose :

La bibliothèque intercommunale de Bruis étant depuis peu directement approvisionnée en DVD par le vidéobus de la BDP, ceci en accord avec le Conseil Général des Hautes Alpes, la commune voisine de Ribeyret a fait connaître sa volonté de venir s'approvisionner en DVD à la bibliothèque de Bruis.

Il propose que la CCVO réponde favorablement à cette demande, et ce dans le cadre d'une convention entre la CCVO et la commune de Ribeyret.

Après en avoir délibéré, les conseillers se déclarent favorables à l'opération décrite ci-dessus et autorisent le Président à signer ladite convention avec la Commune de Ribeyret.

## Adhésion à l'agence Ingénierie Territoriale 05

Le Président porte à la connaissance des conseillers la création d'une agence départementale.

Celle-ci est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux Etablissements Publics Intercommunaux du Département qui les demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financière.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt pour l'EPCI d'une telle structure,

décide :

\* d'adhérer à IT 05, pour l'ensemble des prestations proposées par IT 05

\* d'approuver le projet des statuts d'IT 05

\* désigne Monsieur Gérard Tenoux pour représenter l'EPCI à IT 05

## **Le col des Tourettes : toujours prisé par les coureurs automobiles**

Voici un cliché qui fera plaisir aux passionnés de course automobile : début décembre, Sébastien Augier et des pilotes courant dans la même écurie faisaient des essais dans le col des Tourettes pour tester des amortisseurs pièces mécaniques et pneumatiques. À 180 km/h dans les "lignes droites" du col, à ne pas imiter, sous aucun prétexte !

**A noter aussi que le rallye Monte Carlo sera de passage à Sainte-Marie le 16 janvier 2014.**

# Le Relais des Services Publics

## Aides Ovins et Caprins dans le cadre de la Politique Agricole Commune

Afin d'atteindre l'objectif "zéro papier" en 2015, fixé par le Ministère de l'Agriculture à ses services déconcentrés départementaux, dès 2014, la Direction Départementale des Territoires n'effectuera plus aucun envoi de dossiers papiers relatifs aux demandes d'aides ovine et caprine aux éleveurs des Hautes Alpes. Par conséquent, afin d'effectuer leur déclaration les agriculteurs pourront :

- \* Soit télécharger le formulaire sur Internet, l'imprimer et le renvoyer une fois rempli, comme d'habitude à la DDT, (dans ce cas, pour cette étape, le Relais des Services Publics de Bruis se tient à la disposition de ceux qui ne possèdent pas d'ordinateur ou n'ont pas d'imprimante),
- \* Soit faire leur télé déclaration en ligne en se rendant sur le site Télénat, et dans ce cas, le personnel du RSP est également à leur disposition pour, au besoin, les assister dans cette démarche.

Concernant les dossiers surface PAC : il n'y aura plus d'envoi papier dès 2015. Des formations à l'adresse des agriculteurs seront organisées de façon délocalisée dans les RSP. Pour les agriculteurs de la vallée de l'Oule la formation aura lieu à la Maison des Services Publics de Serres. Un courrier de la DDT les en informera en temps utile.

Pour information, les taux de télé déclaration dans le 05 tendent vers la moyenne nationale. L'analyse territoriale des dépôts des demandes permet de quantifier les objectifs à atteindre par secteur : les exploitations, dont le siège est situé dans les zones du Gapençais, du Champsaur, de l'Embrunais et du Serrois, sont celles qui ont le plus déposé de dossiers sous forme papier.

## Ordures Ménagères

En début d'année prochaine, l'ouverture des conteneurs à tambours volumétrique se fera uniquement par badge électronique. A ce jour, la distribution de ces badges est largement avancée cependant il est parfois compliqué de pouvoir joindre les personnes n'habitant pas à l'année dans la vallée de l'Oule.

Ces personnes pourront bien sûr et à leur convenance, venir récupérer leurs badges à la Communauté de Communes ou prévenir de leur arrivée en téléphonant au 04 92 66 04 21.



## SPANC

Dans le cadre de sa mission de Service Public d'Assainissement Non Collectif, la CCVO a obtenu des subventions auprès de l'Agence de l'eau et du Conseil Général pour le compte des 6 propriétaires qui ont souhaité, sur la base du volontariat, être inclus dans le premier programme de réhabilitation. La mise aux normes des systèmes d'assainissement concerne 7 installations. Afin d'optimiser les coûts, les propriétaires ont retenu un seul et même bureau d'étude pour l'étude hydrogéologique (obligatoire). Selon le calendrier les travaux devraient être terminés fin 2014.

## Le 11 novembre dans la Haute Vallée de l'Oule



A Bruis, à Montmorin et à Sainte-Marie, les habitants étaient présents autour de leurs maires Jean-Louis Corréard, Eveline Aubert et Gérard Tenoux pour se souvenir avec une émotion toujours intacte de leurs soldats morts pour la patrie. A Montmorin, la gerbe de fleurs a été déposée par 2 anciens combattants d'Algérie : Raymond Aubert et André Broise. A Bruis, après la cérémonie du souvenir, tous les enfants ont entonné deux couplets de la Marseillaise dont le dernier, spécialement écrit à leur intention.

## Il y a 50 ans et sous la neige exactement

Nous faisons appel aux dernières mémoires de la vallée pour nous renseigner sur l'identité de ces trois personnes, qui en décembre 1963 ont mobilisé les moyens de l'époque pour faire face aux difficultés de circulation liées à l'enneigement des routes.



Un très grand merci d'avance !

# L'église Saint Arnoux

Une date importante permet de mieux comprendre l'histoire de l'église Saint Arnoux : L'Edit de Fontainebleau, signé par Louis XIV en 1685 révoque l'édit de Nantes par lequel Henri IV, en 1598, avait octroyé une certaine liberté de culte aux protestants. Il peut être intéressant de rapprocher cette date des recherches effectuées par S. Canu en matière de démographie sur la commune de Montmorin et consignées dans un document (consultable à la bibliothèque). La page 23 de ce cahier fait état de 24 "abjurations" de novembre 1683 à mars 1685 (dont 11 en 1685), pour une population d'environ 500 habitants (528 en 1698).

Si on ne peut dater la construction de l'Eglise, on sait toutefois qu'"en 1599 l'église est en mauvais état, et le chœur, orienté à l'est est tombé. La toiture est inexistante et ne restent que les voûtes". Sa construction initiale est donc fort probablement antérieure au 16<sup>ème</sup> siècle.



On sait par ailleurs qu'elle fut agrandie à deux reprises (ce qui en fait sa particularité et apparaît sur sa façade ouest) :

\* En 1686 : "Louis XIV fit agrandir ladite église de Montmorin dont tous les habitants avaient le malheur d'être dans les erreurs de Calvin. Ils ont depuis embrassé la foi catholique et l'église était devenue trop petite par rapport aux

habitants dont une partie était obligée de rester dehors pendant les offices divins"

\* Sous Louis XV : "en 1730, l'évêque de Gap au cours de sa visite pastorale trouva expédition de bâtir une chapelle pour les pénitents du Saint Sacrement. [...] Sur ce dessein, tous les particuliers, à tour de rôle, se sont employés d'un grand zèle à creuser l'emplacement de ladite chapelle et afin de la mettre à niveau de l'église paroissiale , il a fallu creuser dans le safre de la profondeur de 4 toises delphinales, ce qui a été un long et très pénible travail qui, joint à la grande quantité des matériaux et à la main des maîtres maçons, a entièrement épousé ces pauvres habitants [...] tellement qu'ils étaient venus à bout de leur pieux dessein et qu'ils eurent la consolation de le voir achevé, lorsque par une étrange catastrophe, la pluie si violemment qui tomba le 18 août 1739 [...] fit tomber la voûte que ces pauvres habitants n'avaient pu couvrir de tuiles faute des moyens... Pour réparer les dégâts on sollicita la commisération de Louis XV\* et en 1740 le Cardinal de Fleury envoya un mandat de 868 livres à l'ordre de Monseigneur l'Evêque de Gap".

\* Extrait de l'acte notarié : "[...] En sorte qu'il ne leur reste d'autre ressource pour réaliser cet édifice que dans la commisération de notre très grand, très puissant et très auguste roi Louis XV dont les jours inestimables puissent par les vœux ardents que nous offrons à Dieu pour Sa Majesté être prolongés jusqu'au temps les plus reculés avec l'accomplissement de tous ses désirs. Laquelle nous supplions très humblement d'avoir la charité de soutenir par ses libéralités les bonnes œuvres de notre roi Louis XIV d'heureuse mémoire..."

Sources : 1) Un acte notarié daté de 1740 comportant un devis des maçons Antoine Obériq et Louis Joubert de Ribeyret, 2) un document établi par Madame Dominique Luquet, conservatrice de Musée à l'occasion de sondages de peinture réalisés en vue de la restauration de l'Eglise, 3) un document G939 : « Les Confréries de Montmorin ».

# Halloween dans la haute vallée de l'Oule

## Les sorcières ont fabriqué leurs balais

A l'occasion d'Halloween, les enfants de la vallée de l'Oule étaient invités à participer à une animation originale dans le cadre de la bibliothèque intercommunale de Bruis. L'idée était de fabriquer des balais de sorcière à partir de genets et bâtons trouvés dans la nature et quelques bouts de ficelle. Une dizaine d'enfants sont arrivés déguisés et ont fabriqué leur balai en suivant les indications de la bibliothécaire. Les plus petits se sont fait aider et autour de 15 h le groupe était prêt pour aller déambuler dans le village en quête de friandises. Car les habitants sont maintenant très bien organisés et ne se trouvent jamais pris au dépourvu : à l'arrivée des sorcières ils ont toujours un paquet de bonbons spécialement acheté à cet effet. Chez Yvette, la mémoire vive du village, les balais ont été examinés et même commentés : « Autrefois nous fabriquions aussi des balais avec des genets pour balayer le devant de nos maisons, les remises,... les vôtres sont assez bien mais il faudrait rajouter un peu de genet et fixer tout ça avec deux nœuds au lieu d'un, ce serait plus solide ». De retour à la bibliothèque une autre surprise les attendait puisque Colline fêtait son anniversaire. Un gâteau est donc venu compléter le butin récolté auprès des généreux habitants. Butin qu'il a fallu encore partager avant de se séparer.



## Une inoubliable fête d'Halloween à la Ferme équestre de Montmorin

Quelques mois à peine après le lancement de son activité au sein de la Ferme équestre de Montmorin, Alix Angelvin ne ménage pas sa peine et ne manque pas une occasion de s'impliquer dans la vie de son village.

Le jeudi 31 octobre, jour d'Halloween, elle proposait une animation de circonstance à tous les enfants de la vallée. Ils ont été nombreux à répondre à son invitation en arrivant déguisés en début d'après-midi à la ferme équestre, sur la route de l'église. Certains avaient même franchi le col des Tourettes depuis Ribeyret, d'autres sont venus de la Drôme (la Motte Chalancon, Bellegarde,...) pour s'atteler à la toute première activité : le déguisement des chevaux et poneys. Et dans ce domaine Alix et Alizée, la stagiaire, ne manquent pas d'imagination : les crinières ont été tressées et les animaux ont été parés de guirlandes, nœuds, et autres accessoires aux couleurs vives et brillantes qu'Alix et son amie Aurélie avaient apportés pour l'occasion. Stoïques, les chevaux se sont laissé pomponner sans broncher et vers 15 h, toute pimpante la troupe était prête pour une photo souvenir sans précédent dans la vallée.

Après quoi Alix a occupé les enfants à différents jeux d'équipe équestres qu'elle a supervisés avec l'aide précieuse d'Alizée. Quelques habitants du village sont même venus profiter de ce spectacle inhabituel et plein de surprises. Maire de Montmorin, Eveline Aubert rend hommage à Alix pour l'énergie qu'elle emploie à faire vivre sa ferme équestre et donc indirectement le village.



## Montmorin : dans l'actuelle sacristie de l'église ...

Le Crédit Agricole et la commune de Montmorin s'unissent pour sauvegarder le patrimoine local.



MM. Savoye, Achard, Aubépart, et Mme Aubert

C'est une belle aventure qui ne fait que commencer et qui ce 5 novembre, dans les locaux du Crédit Agricole de Serres, mettait en scène plusieurs protagonistes : Eveline Aubert Maire de Montmorin, son premier adjoint André Aubépart, également Vice Président du Conseil d'Administration de la Caisse locale du Crédit Agricole, M. Savoye, Directeur de l'Agence du Crédit Agricole de Veynes (agissant au nom de Mme Balduci, Directrice du groupe d'Agences Laragne, Serres, Veynes) et Monsieur Achard, Président de la Caisse Locale étaient réunis pour la signature d'une convention très particulière entre la banque et la commune de Montmorin.

Par ce document, la Fondation d'Entreprise du Crédit Agricole Alpes Provence s'engage, dans le cadre d'un mécénat, à soutenir financièrement et à hauteur de 14 000 € la restauration d'un patrimoine en partie ignoré des Montmorinois eux-mêmes. Cette restauration concerne notamment :

\* une huile sur toile du XIXème siècle dans son cadre. Ce tableau représente deux pénitents blancs agenouillés, adorant le Saint Sacrement ; de chaque côté, en 2ème plan et au dessus : la Vierge agenouillée et St Joseph portant un lys.

\* un décor mural simulant un retable, créé directement en trompe l'œil sur le mur qui sépare la chapelle des pénitents de l'église paroissiale et dans lequel est inséré le tableau.

\* Deux pénitents blancs également peints en trompe l'œil directement sur le mur, au dessus du retable.

Ces peintures, ou ce qu'il en reste, ornent l'autel de la Chapelle, actuelle sacristie de l'église St Arnoux mais auraient été vouées à disparaître totalement sans la volonté d'élus et acteurs du territoire bien décidés à sauver ce patrimoine en vue de le valoriser comme il le mérite.

Parallèlement à cette restauration, des financements de l'Europe, du Conseil Général, et du Conseil Régional PACA ont été obtenus via le Pays Sisteronais pour la réfection complète de cette Chapelle ainsi que pour une première tranche de réfection de l'Eglise (maçonnerie, électricité, menuiserie ...) pour un coût total de travaux estimé à un peu moins de 90 000 € HT. La restauration de ce patrimoine sera confiée à plusieurs prestataires selon leurs compétences spécifiques et qui seront retenus sur appel d'offre.



## ...des peintures à grande valeur patrimoniale

Les élus maintiennent le cap

Cette opération s'inscrit dans un programme de valorisation à la fois touristique et culturelle du village conduit par la municipalité en place depuis bientôt deux mandats. En effet, une fois achevée, cette restauration ouvrira la voix à de multiples opportunités comme par exemple l'inscription de l'édifice au circuit de « la Route des Eglises », un argument majeur pour inciter les visiteurs à faire une halte prolongée dans ce village pittoresque construit en pyramide sur un contrefort de la montagne du Duffre, mais aussi organisation de concerts de musique, l'acoustique dans l'Eglise étant assez exceptionnelle.

Crée en 2006, La Fondation d'Entreprise du Crédit Agricole réalise les actions de mécénat de la Caisse Régionale Alpes Provence. Sa vocation est de soutenir des projets d'intérêt général, susceptibles de rayonner sur le territoire dans les domaines du patrimoine et de la culture, de la recherche et de l'enseignement, de la solidarité collective pour des œuvres d'intérêt sociétal. Répondant à ces critères, le dossier déposé par la commune de Montmorin a été étudié par la commission patrimoine de la fondation qui s'est rendue sur place avant de donner son accord.

### L'église Saint Arnoux : une histoire mouvementée

Et tout d'abord, qui était Saint Arnoux ?

Né à Vendôme (Loir-et-Cher) durant la première moitié du XIème siècle, il fut, lors d'un voyage à Rome, remarqué par le Pape Alexandre II (1061 - 1073) qui le retint auprès de lui. La confiance que le pontife lui témoigna alla jusqu'à lui confier rapidement le diocèse de Gap. Celui-ci connaissait en effet depuis plusieurs années une crise grave et ce depuis l'intrusion de l'évêque Ripert, membre de la grande famille des Mévouillon, **simoniaque** et **nicolaïte**, c'est-à-dire qui trafiquait des biens d'église et avait femme et enfants. C'est justement à cette époque qu'une délégation gapençaise vint demander au pape de fournir au diocèse un évêque plus digne. Arnoux fut choisi à cette fin. Par la suite il participa à l'implantation de la "réforme grégorienne" dans le sud de la France aux côtés du célèbre évêque Hugues de Die. Il promut la vie monastique, s'opposa aux mauvais chevaliers, lutta contre la **simonie**,... tout en conservant une intense vie de prière.

Si on lui attribue quelques miracles de son vivant c'est devant les nombreux miracles apparus sur sa tombe, trente ans après sa mort qu'on décida de placer son corps dans un lieu plus digne et plus éminent. L'évêque Armand vint jusqu'à la tombe avec son clergé et ordonna que soit enlevée la pierre du sépulcre. "... il trouva le corps intact et le vêtement sans corruption". En vue de faire connaître la vérité, un bras fut séparé du saint corps pour servir de relique et témoigner du miracle de sa parfaite conservation lors de la translation dans la cathédrale. Au début du XIIIème siècle, la main droite bénissante de Saint Arnoux était devenue l'emblème original du diocèse.

Eclipsant la sinistre réputation de Ripert le simoniaque, Saint Arnoux rappelait à tous que des liens précoces et étroits avaient été tissés entre Rome et l'église de Gap en vue de la réforme.

Source : un texte de Jean-Hervé Foulon (Université de Provence)



Vitrail représentant Saint Arnoux à la cathédrale de Gap